

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 2 FEVRIER 2016

<b>Nombre de membres</b>	L'an deux mille seize, le 2 février à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Adissan, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président.
En exercice : 54 Présents : 32 Votants : 36 Suffrages exprimés : 36	<b>Présent(e)s titulaires</b> : Mesdames et Messieurs, Alain BIOLA, Rémi BOUYALA, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Francis FORTÉ, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Jean-Claude MARCHI, Michèle MILLER, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN-BONET, Serge PESCE, Daniel RENAUD, Edgar SICARD, Patrick SOL, Michel SUERE, Florence TAILLADE, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
<b>Vote</b>	<b>Présent(e)s suppléant(e)s</b> : Mesdames, Messieurs, Edith FABRE, Michel FARENC, Claude GEISEN, Alain GRENIER, Philippe HUPPÉ, Jean MARTINEZ, Gérard MILLAT, Christian THERON, conseillères et conseillers syndicaux suppléants.
<b>Date de convocation</b>	<b>Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats</b> : Messieurs, Gérard ABELLA, Guy COMBES, Robert MENARD, Pierre POLARD, conseillers syndicaux, ayant donné respectivement mandat à Mesdames, Messieurs, Michel SUERE, Florence TAILLADE, Didier BRESSON, Hervé OBIOLS, conseillères, conseillers syndicaux.
27 JANVIER 2016	<b>Absent(e)s excusé(e)s suppléés</b> : Madame, Messieurs, Guy AMIEL, Gérard BOYER, Jordan DARTIER, Stéphane HUGONNET, Frédéric LACAS, Christine PRADEL, Alain VOGEL-SINGER, conseillère et conseillers syndicaux.
<b>Date de transmission en sous-préfecture</b>	<b>Absent(e)s excusé(e)s</b> : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Alexandra LESTEL-BOUISSY, Pierre CROS, Bruno ENJALBERT, Alexandra FUCHS, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Valérie GONTHIER, Michel HERAIL, Pascale LAUGE, Jean-Pierre PEREZ, Jean-Christophe PETIT, Jean-Claude RENAUD, Christophe THOMAS, Philippe VIDAL, Emmanuel VILLANEUVA, Luc ZENON, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
.....	
<b>Date d'affichage</b>	
.....	
<b>Délibération</b>	
<b>N° 2016-05</b>	Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire de séance : Stéphane PEPIN-BONET
<b>Contrôle de légalité</b>	<b>OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016</b>
	<u>Rapporteur : Le Président</u>
	L'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), rend applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), les dispositions du Livre III de la deuxième partie dudit C.G.C.T., notamment son article L.2312-1 qui dispose :
	<i>«Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du Budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8».</i>
	Il vous est donc proposé :

- **D'ABORDER** ce débat sur la base du document ci-annexé qui présente les conditions d'exécution de l'exercice précédent, fait le bilan des actions réalisées au cours de l'année, définit les objectifs, feuille de route et plan d'actions de l'année avenir ainsi que leur traduction financière dans le cadre du budget primitif.
- **DE PRENDRE ACTE** de son déroulement dans les conditions prévues par C.G.C.T.

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité  
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Gilles D'ETTORE

